

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.1)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006, Arrêté du 17 octobre 2012, Arrêté du 24 décembre 2012

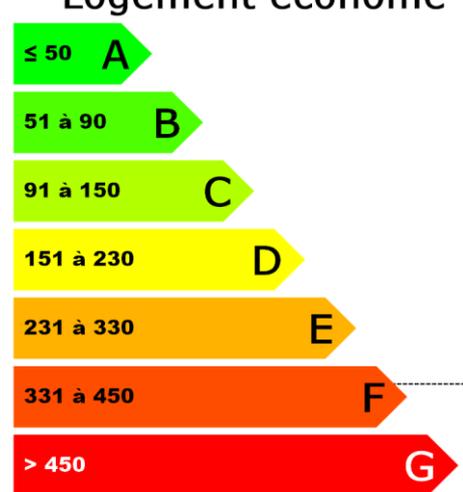
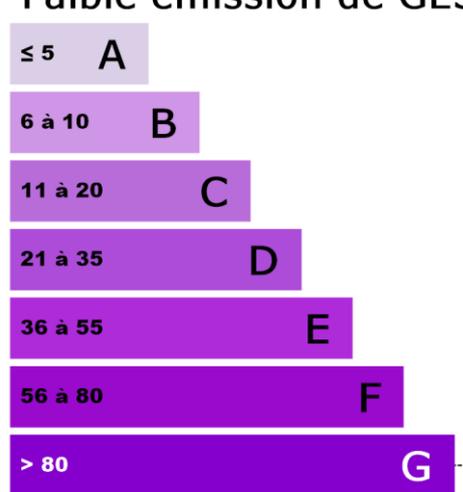
A INFORMATIONS GENERALES	
Date du rapport : 26/06/2020 N° de rapport : 3772020 B Valable jusqu'au : 25/06/2030 Type de bâtiment : Maison Individuelle Nature : pavillon Année de construction : 1970 Surface habitable : 102,75 m²	Diagnostiqueur : LECLERCQ Bertrand Signature : 
Adresse : 149 rue de Pont Aven 29300 QUIMPERLÉ INSEE : 29002 Etage : N° de Lot : Sans objet	Référence ADEME : 2029V1004267R
Propriétaire : Nom : Mme MANROT Adresse : 149 rue de Pont Aven 29300 QUIMPERLÉ	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues par la méthode 3CL - DPE, version 2012, estimé à l'immeuble / au logement*, prix moyen des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Fioul 33 587,13	33 587,13	2 418,27 €
Eau chaude sanitaire	Fioul 3 945,57	3 945,57	284,08 €
Refroidissement			
Consommations d'énergie pour les usages recensés	37 532,7	37 532,7	2 702,35 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement		Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	
Consommation conventionnelle : 365,28 kWh_{EP}/m².an		Estimation des émissions : 109,58 kg_{eqCO2}/m².an	
Sur la base d'estimation à l'immeuble / au logement*			
Logement économe 	Logement 365 kWh _{EP} /m ² .an	Faible émission de GES 	Logement 109 kg _{eqCO2} /m ² .an Forte émission de GES

* rayer la mention inutile

C DESCRIPTIF DU LOT À LA VENTE ET DE SES EQUIPEMENTS

C.1 DESCRIPTIF DU LOGEMENT

TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur 1	Blocs béton creux	134,53	Extérieur	20	Non isolé
Mur 2	Briques creuses	4,5	Local non chauffé	15	Non isolé

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plafond 1	Combles aménagés	28,34	Extérieur	Période d'isolation : Inconnue (intérieure)
Plafond 2	Bois sous solives bois	43,6	Combles perdus	Epaisseur : 12 cm (intérieure)

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher 1	Dalle béton	60	Local non chauffé	Epaisseur : 3 cm (extérieure)

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte 1	Bois Opaque pleine	2	Extérieur		
Porte 2	Bois Opaque pleine	2	Local non chauffé - Sous-sols		
Fenêtre 1	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm)	1,87	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 2	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 20 mm)	1,82	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 3	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 20 mm)	3,22	Extérieur	Oui	Oui
Fenêtre 4	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,42	Extérieur	Non	Non
Fenêtre 5	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - simple vitrage vertical	,84	Extérieur	Non	Non

Intitulé	Type	Surface (m²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Fenêtre 6	Fenêtres battantes ou coulissantes, Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal - double vitrage vertical (e = 12 mm)	1,1	Extérieur	Oui	Non
Fenêtre 7	Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 20 mm)	4,2	Extérieur	Oui	Oui

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	Fioul	20.3 kW	67,57%	Non	Nv	Absent	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

Radiateur eau chaude (Avant 1980) (surface chauffée : 102,75 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT - AUCUN -

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE

TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Chaudière standard	Fioul	20.3 kW	43,81%	Non	Nv	Absent	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION

TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système	Menuiseries sans joint	Cheminée sans trappe
Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses	Non	Non

C.5 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur

Projet	Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. conventionnelle en kWhEP/m ² .an	Effort investissement	Économies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôt
Simulation 1	Combles perdus : Remplacement de l'isolant de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un isolant avec R ≥ 7,0 m ² .K/W, dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 100 € par mètre carré de parois isolées par l'intérieur)	333,97	€€€	☆☆☆	🌱🌱🌱	30%
Simulation 2	Installation d'une VMC hygroréglable type B	346,68	€€	☆☆	🌱🌱🌱	Néant
Simulation 3	Installation d'une pompe à chaleur air / eau (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, elle doit avoir un coefficient de performance supérieur ou égal à 3,4 pour une température d'entrée d'air de 7° C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30° C et 35° C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai 14511-2)	365,28				30 %

Légende		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
☆ : moins de 100 € TTC/an ☆☆☆ : de 100 à 200 € TTC/an ☆☆☆☆ : de 200 à 300 € TTC/an ☆☆☆☆☆ : plus de 300 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC €€ : de 200 à 1000 € TTC €€€ : de 1000 à 5000 € TTC €€€€ : plus de 5000 € TTC	🌱🌱🌱🌱 : moins de 5ans 🌱🌱🌱 : de 5 à 10 ans 🌱🌱 : de 10 à 15 ans 🌱 : plus de 15 ans

Commentaires :

Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature

Etablissement du rapport :

Fait à **LANESTER** le **26/06/2020**

Cabinet : **EXPERT'IMMO**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA France IARD SA**

N° de police : **10583931804C005**

Date de validité : **31/12/2020**



Expert Immo sarl
Cabinet de diagnostics immobiliers
Bertrand Leclercq Associés
Expert Immobilier
16240 Lanester - 56000 LANESTER
Tel : 02 97 76 31 63 Fax : 02 97 81 69 74

Date de visite : **23/06/2020**

Nom du responsable : **LECLERCQ Bertrand**

Le présent rapport est établi par **LECLERCQ Bertrand** dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS Certification**

60, avenue du Général de Gaulle 92046 Paris La Défense

N° de certificat de qualification : **8050967** Date d'obtention : **27/03/2018**

Version du logiciel utilisé : **AnalysImmo DPE-3CL2012 version 2.1.1**

Référence du logiciel validé : **Analysimmo DPE**
3CL-2012

Référence du DPE : **2029V1004267R**

Diagnostic de performance énergétique fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	29 - Finistère
	Altitude	38 m
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1970 environ
	Surface habitable	102,75 m ²
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logements du bâtiment	1
Enveloppe	Caractéristiques des murs	<p>Mur 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de mur : Blocs béton creux - Epaisseur (cm) : 20 - Surface (m²) : 134,53 - U (W/m²K) : 2 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Inertie lourde - Description de l'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - Néant <p>Mur 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de mur : Briques creuses - Epaisseur (cm) : 15 - Surface (m²) : 4,5 - U (W/m²K) : 2 - Donne sur : Local non chauffé - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - Néant
	Caractéristiques des planchers	<p>Plancher 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de plancher bas : Dalle béton - Surface (m²) : 60 - U (W/m²K) : 0,82 - Donne sur : Local non chauffé - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique par l'extérieur - Epaisseur de l'isolant : 3 cm
	Caractéristiques des plafonds	<p>Plafond 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de plancher haut : Combles aménagés - Surface (m²) : 28,34 - U (W/m²K) : 0,61 - Donne sur : Extérieur

		<ul style="list-style-type: none"> - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique par l'intérieur - Année de travaux d'isolation : Inconnue <p>Plafond 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type de plancher haut : Bois sous solives bois - Surface (m²) : 43,6 - U (W/m²K) : 0,29 - Donne sur : Combles perdus - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Description de l'isolation : <ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique par l'intérieur - Epaisseur de l'isolant : 12 cm
	<p>Caractéristiques des baies</p>	<p>Fenêtre 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 1,87 - U (W/m²K) : 1,4 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Est - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 16 mm - Type de menuiserie : Menuiserie PVC <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormants : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes - Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm) - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Obstacle d'environnement homogène : angle = 20 ° <p>Fenêtre 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 1,82 - U (W/m²K) : 1,3 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Ouest - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 20 mm, remplissage en argon ou krypton - Type de menuiserie : Menuiserie PVC <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormants : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes - Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm) - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Obstacle d'environnement homogène : angle = 20 ° <p>Fenêtre 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 3,22 - U (W/m²K) : 1,3 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Ouest - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale $\geq 75^\circ$ - Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 20 mm, remplissage en argon ou krypton - Type de menuiserie : Menuiserie PVC

- Au nu intérieur
- Largeur approximative des dormant : 5 cm
- Sans retour d'isolant autour des menuiseries
- Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes
- Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier \leq 12mm)
- Description des masques saisis :
 - Type de masque proche :
 - Aucun
 - Type de masque lointain :
 - Obstacle d'environnement homogène : angle = 20 °

Fenêtre 4 :

- Surface (m²) : 0,42
- U (W/m²K) : 4,7
- Donne sur : Extérieur
- Coefficient de réduction des déperditions : 0
- Orientation : Sud
- Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°
- Type de vitrage : Simple vitrage vertical
- Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal
 - Au nu intérieur
 - Largeur approximative des dormant : 5 cm
 - Sans retour d'isolant autour des menuiseries
- Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes
- Type de fermeture : aucune
- Description des masques saisis :
 - Type de masque proche :
 - Aucun
 - Type de masque lointain :
 - Obstacle d'environnement homogène : angle = 20 °

Fenêtre 5 :

- Surface (m²) : 0,42
- Nombre : 2
- U (W/m²K) : 4,7
- Donne sur : Extérieur
- Coefficient de réduction des déperditions : 0
- Orientation : Est
- Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°
- Type de vitrage : Simple vitrage vertical
- Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal
 - Au nu intérieur
 - Largeur approximative des dormant : 5 cm
 - Sans retour d'isolant autour des menuiseries
- Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes
- Type de fermeture : aucune
- Description des masques saisis :
 - Type de masque proche :
 - Aucun
 - Type de masque lointain :
 - Obstacle d'environnement homogène : angle = 20 °

Fenêtre 6 :

- Surface (m²) : 1,1
- U (W/m²K) : 2,4
- Donne sur : Extérieur
- Coefficient de réduction des déperditions : 0
- Orientation : Est
- Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale \geq 75°
- Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 12 mm
- Type de menuiserie : Menuiserie Bois ou mixte Bois/Métal
 - Au nu intérieur
 - Largeur approximative des dormant : 5 cm
 - Sans retour d'isolant autour des menuiseries
- Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes ou coulissantes
- Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier \leq 12mm)

Systèmes		<ul style="list-style-type: none"> - Description des masques saisis : - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Obstacle d'environnement homogène : angle = 15 ° <p>Fenêtre 7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 2,1 - Nombre : 2 - U (W/m²K) : 1,3 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Orientation : Ouest - Inclinaison : Verticale angle par rapport à l'horizontale ≥ 75° - Type de vitrage : Double vitrage vertical, épaisseur de lame : 20 mm, remplissage en argon ou krypton - Type de menuiserie : Menuiserie PVC <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm - Sans retour d'isolant autour des menuiseries - Type de paroi vitrée : Fenêtres battantes - Type de fermeture : Volet roulant PVC (épaisseur tablier ≤ 12mm) - Description des masques saisis : <ul style="list-style-type: none"> - Type de masque proche : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun - Type de masque lointain : <ul style="list-style-type: none"> - Aucun
	Caractéristiques des portes	<p>Porte 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 2 - U (W/m²K) : 3,5 - Donne sur : Extérieur - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Type de porte : Opaque pleine - Type de menuiserie : Bois <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm <p>Porte 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surface (m²) : 2 - U (W/m²K) : 3,5 - Donne sur : Local non chauffé - Coefficient de réduction des déperditions : 0 - Type de porte : Opaque pleine - Type de menuiserie : Bois <ul style="list-style-type: none"> - Au nu intérieur - Largeur approximative des dormant : 5 cm
	Caractéristiques des ponts thermiques	<p>Total des liaisons Plancher bas - Mur : 66,5 m Total des liaisons Plancher intermédiaire - Mur : 133 m Total des liaisons Plancher haut lourd - Mur en matériau lourd : 0 m Total des liaisons Refend - Mur : 7 m Total des liaisons Menuiseries - Mur : 52,2 m</p>
	Caractéristiques de la ventilation	Système de ventilation par entrées d'air hautes et basses
	Caractéristiques du chauffage	<p>Chaudière standard, mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Type d'énergie : Fioul - Type de combustible : Pétrole brut, gazole, fioul domestique - Date de fabrication : 15/20 ans - Puissance nominale : 20.3 kW - Rendement à pleine charge : 0 % - Rendement à charge intermédiaire: 0 % - Perte à l'arrêt : 0 kW - Température de fonctionnement à 100% de charge : 0 °C

		<ul style="list-style-type: none"> - Température de fonctionnement à 30% de charge : 0 °C - Fonctionnement au sein d'une installation : Type d'installation : Installation de chauffage sans solaire - Chauffage principal - Emetteur(s) associé(s) : - Surface chauffée : 102,75 m² - Réseau de distribution : Pas de réseau de distribution - Intermittence : - Chauffage central - Sans régulation pièce par pièce
	Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Chaudière standard, mixte : <ul style="list-style-type: none"> - Type d'énergie : Fioul - Type de combustible : Pétrole brut, gazole, fioul domestique - Date de fabrication : 15/20 ans environ - Rendement à pleine charge : 0 % - Perte à l'arrêt : 20.3 kW - Détail de l'installation : - Présence d'un ballon d'accumulation de 100 litres de volume de stockage - Production hors volume habitable - Pièces alimentées non contiguës - installation individuelle
	Caractéristiques de la climatisation	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique
www.ademe.fr



ATTESTATION
D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n°: 10583931804

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostic technique Immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que la :

SARL EXPERT IMMO
213 RUE JEAN JAURES
56600 LANESTER
Adhérent n°C005

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 1 rue des Italiens 75431 Paris Cedex 09, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10583931804.

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

- AMIANTE sans mention
- AMIANTE avec mention (dont contrôle visuel après travaux de désamiantage et repérage amiante avant démolition)
- DPE avec ou sans mention
- ELECTRICITE
- GAZ
- PLOMB (CREP, DRIP) avec ou sans mention
- TERMITE
- ERNMT (Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques)
- ESRIS (Etat des Servitudes Risques et d'Information sur les Sols)
- ERP (Etat des Risques et Pollutions)
- Diagnostic Amiante dans les enrôbés et amiante avant travaux (F)
- Recherche Plomb avant travaux (F)
- Diagnostic Plomb dans l'eau (F)
- Recherche des métaux lourds (F)
- Mesurage Loi Carrez et autres mesurages inhérents à la vente ou à la location immobilière (F)
- Assainissement Collectif et non Collectif (F)
- Diagnostic des Insectes Xylophages et champignons lignivores dont Mérule (F)
- Diagnostic technique global (sous réserve de l'obtention d'un BAC+3 dans le domaine Technique

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 037 409 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 037 409
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

du Bâtiment ou VAE équivalente), sous les réserves suivantes :

L'assuré déclare :

- Exercer le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
- Qu'il dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
- Que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
- Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.
- Diagnostic accessibilité aux Handicapés (F)
- Diagnostic Eco Prêt (F)
- Diagnostic Pollution des sols (F)
- Diagnostic Radon (F)
- Diagnostic de l'environnement du bâti par prélèvement d'échantillon d'air (A+F) soit :
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Missions d'Infiltrométrie, Thermographie (F)
- Mission de coordination SPS (A+F)
- RT 2005 et RT 2012 (F)
- Audit Energétique (sous réserve de la production d'une attestation de formation) (F)
- Etat des lieux locatifs ou dans le cadre de la contraction d'un prêt immobilier
- Etat des lieux relatifs à la conformité aux normes d'habitabilité (F)
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques (A+F)
- Audit sécurité piscine
- Evaluation immobilière (F)
- Evaluation des risques pour la sécurité des travailleurs (F)
- Diagnostic légal (F)
- Diagnostic incendie (A+F)
- Diagnostic électricité dans le cadre du Télétravail) (F)
- Elaboration de plans et croquis en phase APS, à l'exclusion de toute activité de conception (F)
- Etablissement d'états descriptifs de division (calcul de millièmes de copropriété)
- Diagnostic de décence du logement (F)
- Expertise judiciaire et para judiciaire (F)
- Expertise extra juridictionnelle
- Contrôle des combles
- Etat des lieux des biens neufs
- Le Diagnostic des déchets issus de la démolition de la structure des bâtiments sous réserve que le signataire du rapport justifie d'un diplôme de Technicien de la Construction ou d'une VAE équivalente
- Prise de photos en vue de l'élaboration de visites vidéo en 360, à l'exclusion de prises de vue au moyen de drones

- Délivrance de certificats de luminosité par utilisation de l'application SOLEN

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à 1 000 000€ par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 09/01/2020
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR,
LSN, par délégation de signature ::



AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 037 409 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 037 409
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **Bertrand LECLERCQ**, technicien diagnostiqueur pour la société **EXPERT'IMMO** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	18/11/2022
Amiante +	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	30/06/2022
DPE sans mention	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	26/03/2023
Gaz	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	04/11/2022
Plomb	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	12/12/2022
Termites	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	18/11/2022
Electricité	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	29/12/2023
DPE+	Bertrand LECLERCQ	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France	8050967	26/03/2023

- Avoir souscrit à une assurance (AXA France IARD SA n° 10583931804C005 valable jusqu'au 31/12/2020) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
 - 2 personnes travaillent dans la société : 1 technicien (le gérant de l'entreprise) et 1 assistante
 - Dans un local situé au 213, rue Jean Jaurès 56600 LANESTER
 - Type de logiciel utilisé : Liciel
 - Plomb : Marque : **NITON** Modèle : **XLP 300** N° de série : **RTV0318-10**
 - Electricité : Matériel de mesure et de contrôle FLUKE
 - Gaz : Matériel de mesure et de contrôle TESTO

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Expert'Immo sarl
Cabinet de diagnostic Immobiliers

213, rue Jean Jaurès - 56600 LANESTER
Tél. 02 97 76 31 83 ou 06 63 30 31 58
819 477 031-00021

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »